

Aveugle, Alexandre a décroché son diplôme de fin d'humanités à 18 ans. Malgré l'école...

■ L'adolescent a été poussé à quitter l'école secondaire où il était pourtant brillant. Il a été scolarisé par ses parents.

Récit Annick Hovine

Chant, trompette, guitare classique, théorie jazz : à dix-huit ans, Alexandre est un musicien hors pair. Un génie, disent certains connaisseurs. Le grand adolescent, qui maîtrise l'espagnol, se débrouille en portugais et pratique le judo, va désormais se concentrer sur la musique, sa passion. Après avoir décroché, haut la main, son certificat d'études secondaires supérieures (CESS) devant le jury central de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en novembre dernier. Français, maths, bureautique, histoire, géo, Alexandre a réussi brillamment tous ses examens.

C'était loin d'être gagné d'avance pour ce jeune Carolorégien, aveugle de naissance. Ce fut un long combat, mené de front avec ses parents qui, pendant deux ans et demi, l'ont scolarisé à la maison. Vincent Latora, son papa, enseignant de formation, ne cache pas son bonheur : *"On a reçu le papier officiel en janvier. Notre fils a réussi son CESS un an plus tôt que s'il était resté à l'école."* Une fierté légitime qui ne masque pas d'autres sentiments, plus amers.

Le braille à six ans

Si Alexandre a quitté l'école secondaire de Charleroi qu'il fréquentait jusqu'en mars 2015, ce n'était pas par choix mais suite à l'échec de l'intégration de cet adolescent différent dans l'enseignement ordinaire. *"Notre fils n'est pas malvoyant : il est non-voyant de naissance suite à une maladie génétique, ce qui est très différent de quelqu'un qui a perdu la vue"*, précise M. Latora. *"Si on considère que 80 % à 90 % de ce qu'on connaît de la vie s'apprend fortuitement, juste en regardant, on peut comprendre les difficultés inhérentes à sa scolarisation."*

Il s'agit donc d'un handicap grave. Enfant, Alexandre a appris le braille à l'Institut royal des sourds et aveugles (IRSA), où on lui fait faire ses deux premières années de primaire en trois ans, sans tenir compte de ses capacités. *"Il s'ennuyait un peu en classe."*

L'élève rejoint ensuite l'école primaire libre de Ransart où il suit les cours comme les autres élèves. *"Grâce à son immense motivation et au dévouement des enseignants, tout se passait merveilleusement bien"*, décrit Vincent Latora. A douze ans, il change d'école pour passer en secondaire, en intégration. En clair ? Une école spécialisée lui fournit un accompagnement pédagogique pour compenser les difficultés liées à son handicap. Dans son cas – la cécité –, il s'agit d'un service de transcription en braille, d'un accompagnement scolaire en classe et d'un service d'aide à l'intégration.

L'élève aveugle dépend beaucoup de ce qu'on

lui apprend ; son imaginaire n'est pas nourri de multiples expériences visuelles répétées. *"Tout lui prend plus de temps, d'énergie et de volonté"*, explique encore son papa. Du coup, la scolarité, c'est forcément très compliqué. *"C'est un enfant travailleur, très gentil, très poli et extrêmement respectueux. Il adorait l'école. Ses professeurs l'appréciaient unanimement. J'ai gardé tous ses bulletins : il avait une moyenne de 80 %."*

Un parcours brisé net

Cet incroyable parcours est pourtant cassé net en mars 2015. La voix du papa d'Alexandre se brise en évoquant cette réunion, *"atroce"*, à laquelle les parents ont été conviés avec les directeurs de l'école secondaire et de l'école spécialisée, les deux centres PMS concernés (*"dont aucun n'avait jamais rencontré Alexandre !"*) et le service de transcription en braille.

En début d'année, Nathalie et Vincent Latora avaient exprimé des doutes quant à certains changements mis en place. Officiellement, Alexandre avait droit à 4 heures d'accompagnement. Dans les faits, la professeure venait à peine 2 heures par semaine pour le cours de maths (alors qu'il avait 5 heures par semaine). *"Elle n'était jamais au courant de rien, perdait les papiers d'examen. Il y avait aussi un gros problème avec la retranscription en braille, qui était complètement farfelue. On devait gérer tout ça, mais on n'osait pas trop protester."*

Après les vacances de Noël, le directeur décide de supprimer ces deux heures d'accompagnement. Plus exactement, de les déplacer au vendredi après-midi, après les heures de classe, en dehors de l'horaire

normal. *“Ce qui ne sert évidemment à rien !”*

Un élève “imparfait”

Raison invoquée : l'accompagnatrice perturbe la classe; les autres élèves ne peuvent pas pâtir du handicap d'Alexandre. *“On a entendu d'autres horreurs à cette réunion”,* ajoute M. Latora. *“Tout d'un coup, on nous disait qu'il n'était pas capable d'utiliser son matériel, qu'il était asocial, qu'il manquait d'autonomie.”* Ils racontaient n'importe quoi pour s'en débarrasser, juge-t-il.

Pour les parents, le coup est très rude. Pour le jeune de 15 ans, en troisième secondaire, c'est de la pure cruauté. *“Un professeur avait décrété qu'il devait être capable de se débrouiller. On l'a laissé tout seul dans les couloirs.”* La goutte d'eau, c'est quand la prof de maths a dénigré l'adolescent devant la classe. *“On lui a dit pour la première fois qu'il était handicapé. Cela l'a détruit psychologiquement. Il a perdu toute confiance en lui et plongé dans la dépression.”*

Alexandre a été contraint de quitter l'école en cours d'année, victime d'une grave injustice et d'une véritable maltraitance, estiment ses parents. Ils envisagent une action en justice contre la direction de l'école, les professeurs et professionnels concernés qui ont tout fait pour se débarrasser de cet élève “imparfait”.

Cette prouesse
cache un
échec : celui
de l'intégration
d'un adolescent
différent dans
l'enseignement
ordinaire.

Dans les écoles, l'inclusion des élèves présentant des besoins spécifiques n'est pas encore un réflexe

En Communauté française, l'inclusion dans l'enseignement ordinaire des élèves qui présentent des besoins spécifiques est un réel souci. En Europe, l'enseignement belge francophone est même un des enseignements les moins inclusifs. Pour beaucoup, il envoie trop vite et trop facilement les élèves dans l'enseignement spécialisé. Selon les derniers chiffres en la matière, les effectifs de l'enseignement spécialisé sont d'ailleurs en constante augmentation. En 2014-2015, il accueillait 4 % des élèves inscrits en Communauté française.

Des classes français-langue des signes

Depuis deux ans cependant, des efforts sont faits en la matière, notamment pour répondre à une convention de 2009 des Nations unies sur les droits des personnes handicapées.

En 2016, un décret a ainsi étendu jusqu'à la fin du secondaire la possibilité d'intégrer des enfants sourds et malentendants dans l'enseignement général. Cette inclusion spécifique se fait par le biais de classes bilingues "français-langue des signes" où des enfants sourds sont intégrés dans des classes d'enfants entendants. Ces classes ont la particularité d'être animées par deux enseignants agissant de manière coordonnée, l'un donnant son cours en français et l'autre dans la langue des signes. En 2016, 50

élèves avaient déjà pu bénéficier de ce dispositif en maternelle et en primaire.

Une concertation entre les familles et les écoles

Plus largement, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en décembre dernier, une proposition de décret qui impose aux écoles de mettre en œuvre des "aménagement raisonnables" pour les élèves présentant des besoins spécifiques.

Ces aménagements qui peuvent être d'ordre matériel, organisationnel ou pédagogique devront désormais faire l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés, prévient le décret. Parmi les bénéficiaires potentiels de ces aménagements figurent notamment les élèves dits "dys-", les élèves présentant des troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité, les élèves à hauts potentiels, les autistes, mais aussi les élèves présentant un handicap physique, mental ou sensoriel.

En attendant que l'inclusion devienne un réflexe dans les écoles, force est cependant de constater que le parcours des enfants présentant des besoins spécifiques s'apparente encore souvent à celui d'un combattant. L'accueil qui leur est réservé reste inégal et dépend de la sensibilité des enseignants et des directions.

BdO